



Ligue du Sport Automobile Provence Alpes Côte d'Azur

Fédération Française du Sport Automobile **FFSA**

CHALLENGES RALLYES - MONTAGNE 2017

Article 1

La Ligue du Sport Automobile Provence Alpes Côte d'Azur organise en 2017 les challenges suivants :

- rallye «pilotes»
- rallye «copilotes»
- rallye «jeune espoir»
- rallye « féminin »
- course de côte
- course de côte «jeune espoir»
- course de côte « féminin »
- slalom

Ces challenges se disputent sur les épreuves de la Ligue du Sport Automobile Provence Alpes Côte d'Azur et sont réservés aux licenciés des AS de la Ligue du Sport Automobile Provence Alpes Côte d'Azur,

Article 2 PARTICIPATION

Les licenciés, désirant participer aux divers Challenges, doivent retourner à la Ligue du Sport Automobile le formulaire d'inscription dûment rempli et signé.

Le secrétariat de la Ligue prendra en compte les résultats, de chaque licencié inscrit, d'après les Rapports de Clôture transmis par les organisateurs.

Il est fortement recommandé de s'inscrire au moment de la prise de licence ou impérativement avant la première COURSE, faute de quoi l'épreuve ne sera pas prise en compte.

Les possesseurs de Titre de Participation ne marquent pas de points à ces challenges.

Tout licencié faisant l'objet d'une mesure disciplinaire F.F.S.A. ou de Ligue du Sport Automobile Provence Alpes Côte d'Azur sera exclu des challenges.

Tout résultat antérieur à la date d'inscription aux challenges du licencié ne sera pas pris en compte.

Article 3 ATTRIBUTION DES POINTS

L'attribution des points se fera en fonction des classements et du nombre de partants de chaque épreuve.

Challenges Rallyes

Attribution des points :

Pilote figurant sur la liste des autorisés à prendre le départ	2 points
Pilote figurant sur le classement final	2 points

Classement Général

1 ^{er}	6 points
2 ^{ème}	4 points
3 ^{ème}	2 points

Classement par Groupe

1 ^{er}	3 points
2 ^{ème}	2 points
3 ^{ème}	1 points

Classement par Classe

	1 à 5 partants	6 à 10 partants	Plus de 11 partants
1 ^{er}	12	14	16
2 ^{ème}	10	12	14
3 ^{ème}	8	10	12
4 ^{ème}		8	10
5 ^{ème}			8

Ces points sont cumulables

Les coefficients suivants sont appliqués :

Rallye Inter, Champ. de France, Coupe de France coeff. 5 :	coefficient 3
Rallyes Nationaux :	coefficient 2
Rallyes Régionaux :	coefficient 1

Challenges Courses de Côte et Slaloms

Attribution des points

Pilote figurant sur la liste des autorisés à prendre le départ	2 points
Pilote figurant sur le classement final	2 points

Classement Général

1 ^{er}	6 points
2 ^{ème}	4 points
3 ^{ème}	2 points

Classement par Classe

	1 à 3 partants	4 à 6 partants	Plus de 6 partants
1 ^{er}	3	6	8
2 ^{ème}	1	4	6
3 ^{ème}		2	4
4 ^{ème}			2
5 ^{ème}			1

Ces points sont cumulables

Les coefficients suivants sont appliqués :

Course de côte nationale :	coefficient 2
Course de côte régionale :	coefficient 1
Slalom :	coefficient 1

ARTICLE 3 BIS

CHALLENGE FEMININ COURSE DE CÔTE

Un classement Féminin SCRATCH sera tiré du classement général

L'attribution des points sera :

1 ^{ère}	15 points	5 ^{ème}	9 points	9 ^{ème}	5 points
2 ^{ème}	13 points	6 ^{ème}	8 points	10 ^{ème}	4 points
3 ^{ème}	11 points	7 ^{ème}	7 points	11 ^{ème}	3 points
4 ^{ème}	10 points	8 ^{ème}	6 points	12 ^{ème}	2 points

Pilote figurant sur la liste des autorisés à prendre le départ

2 points

Pilote figurant sur le classement final

2 points

Ces points sont cumulables

Les coefficients suivants sont appliqués :

Course de côte nationale :

coefficient 2

Course de côte régionale :

coefficient 1

Article 4 CLASSEMENT

Pour le classement final de chaque challenge, tous les résultats sont retenus.

Les pilotes ayant obtenu le maximum de points dans leur challenge seront déclarés vainqueurs.

Les ex aequo des challenges "Rallyes" seront départagés en fonction du meilleur dernier résultat scratch. Les ex aequo des challenges "Course de Cotes et Slaloms" seront départagés, par le plus grand nombre de participations et si nécessaires aux meilleurs résultats scratch.

Le classement féminin, du challenge rallye est extrait du classement final du challenge rallye, nécessite que la pilote soit classée dans les 50 premiers de ce Challenge et que l'équipage complet soit féminin.

Les classements "jeune espoir rallye" et "jeune espoir montagne", sont extraits des classements finaux de chaque Challenge et sont réservés aux licenciés nés après le 31.12.1992 (moins de 25 ans) et classés dans les 50 premiers de leur Challenge.

Les classements provisoires sont diffusés par courrier électronique et publiés sur le site de la Ligue du Sport Automobile Provence Alpes Côte d'Azur: www.crsapaca.fr

Les participants à ces Challenges sont responsables de leur classement, et ils sont tenus de faire parvenir, dans un délai de quinze jours, après diffusion, leurs remarques auprès de la Ligue du Sport Automobile Provence Alpes Côte d'Azur. **Les classements deviennent définitifs pour les 6 premiers mois le 10 août, pour l'année le 20 décembre.**

Article 5 PRIX

Les prix suivants seront distribués :

MONTAGNE				SLALOM
	PILOTES	FEMININ	ESPOIRS	
1er	700	300	500	300
2ème	600	200		200
3ème	500	100		100
4ème	400			
5ème	300			
6ème	200			
7ème	200			
8ème	200			
9ème	200			
10ème	200			

.RALLYE				
	PILOTES	COPILOTES	ESPOIRS	FEMININ
1er	1200	600	500	500
2ème	900	450		
3ème	700	350		
4ème	500	250		
5ème	300	150		
6ème	100	100		

Les ASA sont tenues de faire parvenir à la Ligue le plus rapidement, par fax ou par mail, la grille des partants, le rapport de clôture avec les codes ASA et numéro de licence, un classement par groupe et classe pour mettre à jour les classements.

Les licenciés absents lors de la remise des prix perdront le bénéfice de leurs gains.

Article 6

Tous les cas non prévus au présent règlement seront examinés par les Commissions concernées et soumis au Comité Directeur de la Ligue du Sport Automobile Provence Alpes Côte d'Azur.